

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 169

présenté par

Mme Dalloz, M. Cattin, M. Masson, M. Dive, Mme Corneloup, M. Pierre-Henri Dumont,
M. Straumann, Mme Kuster, M. Reda, M. Viala, M. Boucard, Mme Valentin, Mme Brenier,
M. Perrut et Mme Poletti

ARTICLE 10 BIS B

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.